

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DGRI 27 Subvention (5.000 euros) et convention annuelle avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida – CRIPS (15^e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida – CRIPS ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida – CRIPS, 14 rue Maublanc, Paris 15^e, la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida – CRIPS (n° SIMPA 20537 ; dossier 2018_07598)

Article 3 : La dépense correspondante de 5.000 € sera imputée sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO